

Réunion du 25 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

## CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 76

Nombre de votants : 86

L'an deux-mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALÈRE, Frédéric DOUET (suppléant de M. Gilles LÉVÊQUE), Alain PÉDEGERT, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Nadia BEAUSSART (suppléante de M. Hervé LAFITTE), Monique LARRADET, Frédéric GOUAILLARDOU, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Emilie DARSAUT, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Serge ARRIEULA (Suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Mathieu BÉSINAU (suppléant de M. Nicolas LAPUYADE), Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Sylvie DARRIEU (Suppléante de M. Marc PEREZ), Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Lionel LAHERRERE (suppléant de M. Guy ROMAIN), Francis GRINET, Jean-Jacques LASCABES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

### ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes ET MM. Jean-Claude MIRASSOU, GILLES LÉVÊQUE, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Daniel PÉDEPRAT (pouvoir à Mme Idelette de Maison), Michel LAURIO, Laurent CHERITI, Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Loïc COUNTRY (pouvoir à M. Pierre ZIEGLER), Patrick WARRYN (pouvoir à M. Jean-Simon LEBLANC), Nathalie DUPLÉIX, Didier REY (pouvoir à M. Robert HAGET), Albert LASSERRE-BISCONTE, Bertrand VERGEZ-PASCAL (pouvoir à M. Christian LOMBART), Pierre MUCHADA, Gérard IRIART (pouvoir à Mme Corinne CARRIAT), Joëlle BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Pierrette DOMBLIDES (pouvoir à Luis Miguel CONEJERO), Céline LEMBEZAT (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Carole LARRIEU (pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Marc PEREZ, Guy ROMAIN, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY et Nadia GRAMMONTIN.

## **RAPPORT N° 18 : BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET DE PREMIERE REVISION ALLEE DU PLU DE LA COMMUNE DE LOUBIENG**

**Rapporteur : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ**

Par délibération motivée du 11 octobre 2022, la commune de Loubieng a demandé à la CCLO la prescription d'une procédure de révision allégée n°1 du PLU, en vue de la création d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) sur le site de l'ancienne carrière de calcaire, projet porté par la Société SARL TRSO.

Le comité de pilotage PLUi s'est réuni en date du 5 décembre 2022, a examiné et validé la demande d'évolution du document d'urbanisme de la commune de Loubieng.

Le conseil communautaire du 12 décembre 2022 a prescrit la procédure de révision allégée n°1 du PLU de la commune de Loubieng, nécessaire afin d'autoriser la réalisation du projet sur les zones concernées conformément aux articles L. 153-31 et suivants du Code de l'Urbanisme, et plus particulièrement ses articles L. 153-34 et R. 153-12.

Ce projet consiste à refermer la fosse d'exploitation, à l'aide de matériaux inertes, en vue de leur stockage définitif. Ces matériaux feront l'objet au préalable d'un stockage temporaire pour être triés comprenant une opération de stockage temporaire (activité de transit) des déchets inertes.

Aucuns travaux préliminaires ne sont à prévoir sur le site concerné car ce dernier dispose des aménagements préservés de l'ancienne carrière de calcaire. Lorsque l'exploitation sera terminée, la fosse et les fronts supérieurs auront disparu.

Par la suite la remise en état du site consistera à reprofiler au mieux la topographie, pour s'approcher de la situation topographique d'origine (avant l'ancienne carrière). Le sol sera fixé par le semis d'une strate herbacée, puis planté d'arbres, d'espèces identiques à celles du bois d'Arricau.

Les parcelles concernées par le projet reprennent le périmètre de l'ancienne carrière cadastrées AB 1, AB 140, AB 165, appartenant à la Société TRSO et chemin du Domengé voie communale, actuellement classées en zone N du PLU, approuvé le 20 février 2020.

Le projet a donc pour unique objet de réduire la zone naturelle N au profit de la zone Uya où les possibilités de constructions sont différentes de celles existantes actuellement afin de permettre la création d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI).

Cette requalification permet une évolution du zonage en vue d'une valorisation par l'exploitation économique du site.

Les modalités de la concertation, préalablement fixées par la délibération du 12 décembre 2022 précitée, ont bien ainsi été respectées, à savoir :

- Mise à disposition du public en mairie de Loubieng et sur le site internet de la commune et de la communauté de commune de Lacq-Orthez d'un dossier de présentation du projet de révision, du mardi 11 juillet 2023 au jeudi 10 août 2023 inclus,
- Mise à disposition concomitante en mairie d'un registre de concertation dans lequel le public pouvait consigner ses observations, du mardi 11 juillet 2023 au jeudi 10 août 2023 inclus,
- Possibilité pour le public d'adresser, par voie postale et électronique, à la commune de Loubieng et la communauté de communes de Lacq-Orthez ses observations durant cette même période, du mardi 11 juillet 2023 au jeudi 10 juin 2023,
- Affichage en mairie et sur le site internet de la commune 15 jours avant le début de la concertation et pendant toute la durée de la concertation,
- Parutions dans les journaux Sud-Ouest et La République des Pyrénées, le mardi 4 juillet 2023, dans la rubrique annonces légales et officielles.

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le **27 SEP. 2023**

ID : 064-200039204-20230925-CCCLO\_2023\_261-DE

Au vu de l'objet de la révision allégée, la publicité faite de la période de concertation, sa durée ainsi que les documents mis à disposition du public pour prendre connaissance du dossier et s'exprimer, apparaissent satisfaisants. Une remarque a été formulée pendant la période ouverte de concertation.

Le projet de révision arrêté, après examen conjoint des personnes publiques associées, sera soumis à l'enquête publique, organisée en mairie de Loubieng, pendant un délai d'un mois.

Après analyse du rapport du commissaire enquêteur, des observations du public et des avis des autorités mentionnées ci-dessus, le dossier de révision, éventuellement amendé pour en tenir compte, sera proposé à l'approbation du conseil communautaire.

Vu le Code de l'Urbanisme et plus particulièrement ses articles L. 153-34, L. 153-14, R. 153-12 et L. 103-3,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de constater** que les modalités de la concertation fixées dans la délibération de prescription de révision allégée du PLU ont bien été respectées et qu'aucune observation n'a été émise durant sa durée d'organisation,
- **d'approuver** le bilan de la concertation exposé ci-avant,
- **d'arrêter** le projet de révision allégée annexé à la présente délibération,
- **de décider** de soumettre, pour avis, le projet de PLU révisé aux personnes publiques associées lors d'un examen conjoint,
- **d'autoriser** son Président pour signer tous les actes aux effets ci-dessus,
- **de charger** son Président de mettre en œuvre les mesures de publicité de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



Patrice LAURENT



Réunion du 12 décembre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96  
Nombre de présents : 75  
Nombre de votants : 87

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BÉNAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUTRY, Patrick WARRYN, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Francis LARROQUE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Emmanuel HANON, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Francis GRINET, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre ESCOUTELOUP (pouvoir à Mme Fabienne COSTEDOAT-DIU), José FLORES, Daniel PÉDEPRAT (pouvoir à Mme Idelette DEMAISON), Mathias DUCAMIN (pouvoir à M. Bertrand VERGEZ-PASCAL), Laurent CHERITI, Monique LARRADET, Jean-Simon LEBLANC, Pierre ZIEGLER (pouvoir à Loïc COUTRY), Albert LASSERRE-BISCONTE (pouvoir à M. Michel OLIVÉ), Stephan BONNAFOUX, Corinne CARRIAT (pouvoir à Mme Françoise RAMANANTSOA), Anne-Lise GENNEVOIS (pouvoir à Gérard IRIART), Firmin LARA (pouvoir à M. Michel LAURIO), Joëlle BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Anita BEUSTE, Madeleine PICHAUREAU (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Marc PÉREZ (pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Guy ROMAIN (pouvoir à M. Jean LABASTE), Jean-Jacques LASCABES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ.

**SECRETAIRES DE SEANCE**: Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 12 : PRESCRIPTION DE LA PROCEDURE DE RÉVISION ALLEGÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LOUBIENG POUR RECLASSER UNE ZONE AGRICOLE ET NATURELLE EN ZONE UYa AFIN D'ACCUEILLIR UNE ISDI ET FIXATION DES OBJECTIFS ET MODALITES DE LA CONCERTATION DU PUBLIC CORRESPONDANTE**

**Rapporteur : M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ**

1°) Rappel du contexte :

La Société SARL TRSO projette la création d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) sur le site de l'ancienne carrière de calcaire.

Ce projet consiste à refermer la fosse d'exploitation, à l'aide de matériaux inertes, en vue de leur stockage définitif. Ces matériaux feront l'objet au préalable d'un stockage temporaire pour être triés comprenant une opération de stockage temporaire (activité de transit) des déchets inertes.

Aucuns travaux préliminaires ne sont à prévoir sur le site concerné, car ce dernier dispose des aménagements préservés de l'ancienne carrière de calcaire. Lorsque l'exploitation sera terminée, la fosse et les fronts supérieurs auront disparu.

Par la suite, la remise en état du site consistera à reprofiler au mieux la topographie pour s'approcher de la situation topographique d'origine (avant l'ancienne carrière). Le sol sera fixé par le semis d'une strate herbacée, puis planté d'arbres, d'espèces identiques à celles du bois d'Arricau.

Les parcelles concernées par le projet reprennent le périmètre de l'ancienne carrière cadastrées AB 1, AB 140, AB 165 appartenant à la Société TRSO, actuellement classées en zone N et A du PLU approuvé le 20 février 2020.

Afin d'autoriser la réalisation du projet sur les zones concernées, la prescription d'une procédure de révision allégée du PLU a été demandée par la commune de Loubieng à la communauté de communes de Lacq-Orthez par délibération du 11 octobre 2022.

Le Comité de pilotage PLUi, réuni en date du 5 décembre 2022, a examiné et validé la demande d'évolution du document d'urbanisme de la commune de Loubieng.

2°) L'objet de la révision allégée n° 1 du PLU consiste à reclasser en zone UYa, les parcelles AB 1, AB 140, AB 165 qui correspondent au site de l'ancienne carrière et destinées à accueillir un centre de stockage de déchets inertes.

Ce reclassement permet une évolution du zonage en vue d'une valorisation par l'exploitation économique du site.

#### 3°) Définition des modalités de la concertation :

Préalablement à l'arrêt du projet de révision, une concertation du public doit être organisée conformément aux articles L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Cette concertation a pour objectifs de tenir le public informé de l'intention de la commune de faire évoluer le PLU en vue de permettre le reclassement des parcelles AB 1, AB 140, AB 165, lui présenter les mesures prises pour compenser les éventuelles incidences du projet sur l'environnement et lui offrir la possibilité de formuler d'éventuelles observations.

Il est proposé au conseil communautaire de fixer les modalités de concertation avec le public sur la procédure de révision allégée comme suit :

- Mise à disposition du public en mairie de Loubieng et sur le site internet de la commune et de la communauté de communes de Lacq-Orthez d'un dossier de présentation du projet de révision pendant une durée d'un mois,
- Mise à disposition concomitante en mairie de Loubieng d'un registre de concertation dans lequel le public pourra consigner ses observations,
- Possibilité pour le public d'adresser par voie postale et électronique à la commune de Loubieng et la communauté de communes de Lacq-Orthez ses observations durant cette même période d'un mois.

#### 4°) Rappel des étapes ultérieures de la procédure de révision :

Une fois arrêté en conseil communautaire, le dossier de proposition de révision sera :

- Transmis à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) pour une demande d'examen au cas par cas,
- Transmis au Préfet pour obtention, après avis de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF),
- Transmis pour avis aux personnes publiques dites associées visées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme,
- Soumis par la suite à enquête publique.

Après analyse du rapport du commissaire enquêteur, des observations du public et des avis des autorités mentionnées ci-dessus, le dossier, éventuellement amendé pour en tenir compte, sera proposé à l'approbation du conseil communautaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'engager** une procédure de révision allégée du PLU, conformément aux articles L.153-31 et suivants du Code de l'Urbanisme,
- **de fixer** les modalités de la concertation de révision allégée du PLU de la commune de Loubieng, conformément aux articles L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, comme suit et indiqué ci-dessus :
  - Mise à disposition du public en mairie de Loubieng et sur le site internet de la commune de Loubieng et de la communauté de communes de Lacq-Orthez d'un dossier de présentation du projet de révision pendant une durée d'un mois,
  - Mise à disposition concomitante en mairie de Loubieng d'un registre de concertation dans lequel le public pourra consigner ses observations,
  - Possibilité pour le public d'adresser par voie postale et électronique à la commune de Loubieng et à la communauté de communes de Lacq-Orthez ses observations durant cette même période d'un mois.
- **de noter** que le public sera averti de l'ouverture de la période de concertation 15 jours avant par avis affiché en mairie de Loubieng et à l'Hôtel de la communauté de communes de Lacq-Orthez et mis en ligne sur le site internet de la Commune et de la communauté de communes de Lacq-Orthez, ainsi que par voie de presse dans les annonces légales d'un journal.
- **de missionner** le groupement TADD/ASUP/Pyrénées Cartographie pour mener la procédure de révision allégée du PLU de la commune de Loubieng.
- **de donner** autorisation à son Président pour signer tout acte aux effets ci-dessus.
- **de charger** son Président de mettre en œuvre les mesures de publicité de la présente délibération, ainsi que les modalités de la concertation telles que précisées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

*Patrice Laurent*

Patrice LAURENT





Mairie de Loubieng  
400 chemin de l'église  
64300 LOUBIENG  
Tél : 05 59 69 19 11

Mail : [commune-de-loubieng@orange.fr](mailto:commune-de-loubieng@orange.fr)

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le

**SLO**

ID : 064-216405811-20221011-D202210003-AI

**Folio 2022/027**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUBIENG.**

**Séance du 11 octobre 2022**

L'an deux mille vingt et un, le onze octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE.

**Étaient présents** : Francis LARROQUE Maire, Amandine Poustis 1<sup>ère</sup> adjointe, Jérémy Lauda 2<sup>ème</sup> adjoint, Stanislas Saint-Antoine 3<sup>ème</sup> adjoint, Sandra Bergerot, Maria Bouzigues, Sophie Brard, Fabienne Candau, Jean-Marc Haramboure, Pascal Labbé, Ludovic Larroque, Jean Nicaut et Jean Poustis, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Delphine Larrieu et Nadia Saby-Maubesy

**Secrétaire de Séance** : Jean Nicaut

<b>Membres en exercice</b>	<b>en</b>	<b>15</b>
<b>Membres Présents</b>		<b>13</b>
<b>Membre Absent</b>		<b>2</b>
<b>Pour</b>		<b>13</b>
<b>Contre</b>		<b>0</b>
<b>Abstention</b>		<b>0</b>

**Délibération n° 2022-10-003**

**Délibération de demande de prescription d'une révision allégée n°1 du PLU de la commune de Loubieng à la Communauté de communes de Lacq-Orthez pour le projet de la SARL TRSO.**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal en date du 02 juin 2022, la commune a donné la compétence planification urbaine : "plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale" à la Communauté des communes de Lacq-Orthez, et ce, en vue de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Pour rappel, la Société SARL TRSO souhaite reclasser une zone naturelle en zone ISDI (Installation de Stockage de déchets Inertes). Les parcelles concernées sont cadastrées ainsi : AB 1 ; AB 140 ; AB 165 appartenant à la SARL TRSO, dont le siège est situé au 26 rue de la Carrère à Biron (64300). Cette dernière désire exploiter cette zone afin d'y stocker des gravats de chantier et déchets inertes en général.

Monsieur le Maire rappelle que cette assemblée a pris la délibération numéro 2022-03-001 du 08 mars 2022 intitulée " modification du PLU pour reclasser une zone naturelle en zone ISDI sur la propriété de la SARL TRSO",



**Mairie de Loubieng**  
**400 chemin de l'église**  
**64300 LOUBIENG**  
**Tél : 05 59 69 19 11**

**Mail : [commune-de-loubieng@orange.fr](mailto:commune-de-loubieng@orange.fr)**

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le

**SLO**

ID : 064-216405811-20221011-D202210003-AI

Aussi il propose à l'assemblée,

- d'annuler la délibération prise numéro 2022-03-001 du 08 mars 2022 intitulée " modification du PLU pour reclasser une zone naturelle en zone ISDI sur la propriété de la SARL TRSO",
- de demander la prescription d'une révision allégée n°1 du PLU de la commune par la Communauté des communes de Lacq-Orthez, afin que la société SARL TRSO puisse poursuivre son projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ACCEPTE** de déclarer nulle et non avenue la délibération numéro 2022-03-001 du 08 mars 2022 intitulée " modification du PLU pour reclasser une zone naturelle en zone ISDI sur la propriété de la SARL TRSO",

**AUTORISE** Monsieur le Maire à demander la prescription d'une révision allégée n°1 du PLU de la commune de Loubieng à la Communauté des communes de Lacq-Orthez.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les formalités administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document utile à cet effet.

**Pour extrait certifié conforme.**

**Fait à Loubieng,**

**le 14 septembre 2022,**

**Le Maire**

**Francis LARROQUE**

